

Première réunion de la commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory

*Réunion du jeudi 2 octobre 2008, à 9h30
en mairie de Mitry-Mory*

Etaient présents :

- M. André MILLARD, Président de la Commission communale,
- Mme Corinne DUPONT, Maire de Mitry-Mory,
- Mme Marianne MARGATE, première adjointe au Maire de Mitry-Mory,
- Mme Lucie PIOT, MM. Thierry et Antoine PIOT, membres exploitants,
- Mmes Josée COLLIER et Françoise DUPIRE, M. Bernard PIOT, membres propriétaires,
- Mme Mireille LOPEZ, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages.

Etaient également présents, à titre consultatif :

- M. Gilbert TROUILLET, conseiller municipal de Mitry-Mory, suppléant,
- M. Claude PROFFIT, membre propriétaire, suppléant,
- M. Thierry CORBRION, membre exploitant suppléant,
- M. Jean-Marie GODARD, C.G.77, Chef du service foncier à la Direction principale des routes, représentant le maître de l'ouvrage,
- M. Olivier NICOL, C.G.77, du Service Agriculture à la Direction de l'Eau et de l'Environnement, secrétaire de la commission communale,
- Mme Elisabeth CLAIN, C.G.77, chargée d'acquisitions foncières à la direction principale des routes,
- M. Didier FAUVAGE, C.G.77, Chef du service études et travaux neuf 1 à la direction principale des routes,
- Mme Agnès MAURUGEON, Mairie de Mitry-Mory, D.A.S.T.,
- Mme Christelle TELLIER, Mairie de Mitry-Mory, Direction aménagement et développement durable,
- M. Patrice BICHON, Mairie de Mitry-Mory, responsable urbanisme,
- M. Raphaël SALVANEZ, Mairie de Mitry-Mory, D.S.T..

Absents excusés :

- M. Jean-Pierre BONTOUX, Conseiller général du canton de Mitry-Mory, représentant M. le Président du Conseil général,
- M. Jack SCHEIDECKER, délégué du Directeur des services fiscaux de Seine-et-Marne.

Monsieur le Président ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum était atteint, et fait part de l'ordre du jour de cette réunion qui consiste pour la commission communale à se prononcer sur l'opportunité ou non de procéder à un aménagement foncier suite au projet routier de liaison MEAUX-ROISSY (RN3-RN2). Si l'opportunité d'un aménagement foncier se manifeste, le Département lancera et financera, conformément à l'article L123-24 du Code rural, une étude d'aménagement qui devra aider la commission à définir le mode d'aménagement foncier le plus approprié.

M. NICOL rappelle qu'une étude d'aménagement avait été réalisée en 2005 et n'avait pas connu de suites, sans doute en raison du transfert de compétences de l'aménagement foncier de l'État vers le Département ; transfert intervenu au 1^{er} janvier 2006. Il expose que c'est la Chambre d'Agriculture qui a relancé l'opération par un courrier du 27 juillet 2007 demandant au Département de mettre en place des commissions communales d'aménagement foncier. Une commission communale a donc été instituée, puis constituée, par M. le Président du Conseil général, à Fresnes-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy, Gressy, Mitry-Mory et Compans, communes touchées par l'ouvrage linéaire.

M. FAUVAGE présente le projet routier dans son ensemble ainsi que le calendrier de réalisation des ouvrages qui s'effectueront entre 2007 et 2011 pour la partie concernant Compans et Mitry-Mory. Les chemins coupés par l'ouvrage seront rétablis.

Après discussion, les membres de la commission communale proposent de traiter différemment les 2 côtés du barreau routier reliant la RD 212 à la gare et à la zone industrielle. La partie nord serait rattachée par une opération commune avec Compans, tandis que la partie sud resterait une opération autonome. La principale action à effectuer serait de déplacer le chemin royal pour qu'il ne coupe plus cette partie de plaine en biais.

Mme LOPEZ précise que les associations de protection de la nature sont pour le maintien des espaces agricoles, mais que tout chemin de randonnée doit rester accessible, sûr et en sécurité pour les marcheurs, et le tracé de ces chemins ne doit pas être interrompu.

En ce qui concerne les travaux, les agriculteurs rappellent leurs demandes relatives à une exécution coordonnée évitant qu'un chemin soit supprimé alors qu'il n'est pas encore remplacé ; que les travaux annexes à la route soient réalisés avant l'ouvrage routier lui-même et, qu'enfin, un drainage de ceinture de l'ouvrage soit complètement réalisé pour éviter un maximum de problèmes hydrauliques liés aux nouvelles routes.

A la demande de Mme MARGATE, M. NICOL précise le calendrier des opérations d'aménagement foncier dont la clôture pourrait, sauf aléas, intervenir au 3^{ème} trimestre 2011.

La commission communale, après en avoir débattu et délibéré, demande au Département la réalisation d'une étude d'aménagement foncier suivant le périmètre joint en annexe.

La commission communale souhaite que l'étude et l'opération qui suivrait soient coordonnées avec celle de Compans et que ces deux opérations aient le même technicien.

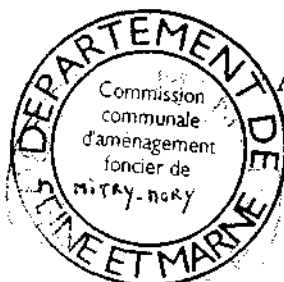
Par ailleurs la commission communale considère que le dossier relatif au projet CDG-Express, liaison ferroviaire entre l'aéroport de Roissy et la gare de l'Est, n'est pas encore assez précis pour prendre position ; en conséquence la commission attendra que la déclaration d'utilité public soit prononcée et que le projet soit inscrit par le Préfet dans les documents d'urbanisme pour décider des suites à donner à ce projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire

Le Président de la Commission communale

Olivier NICOL

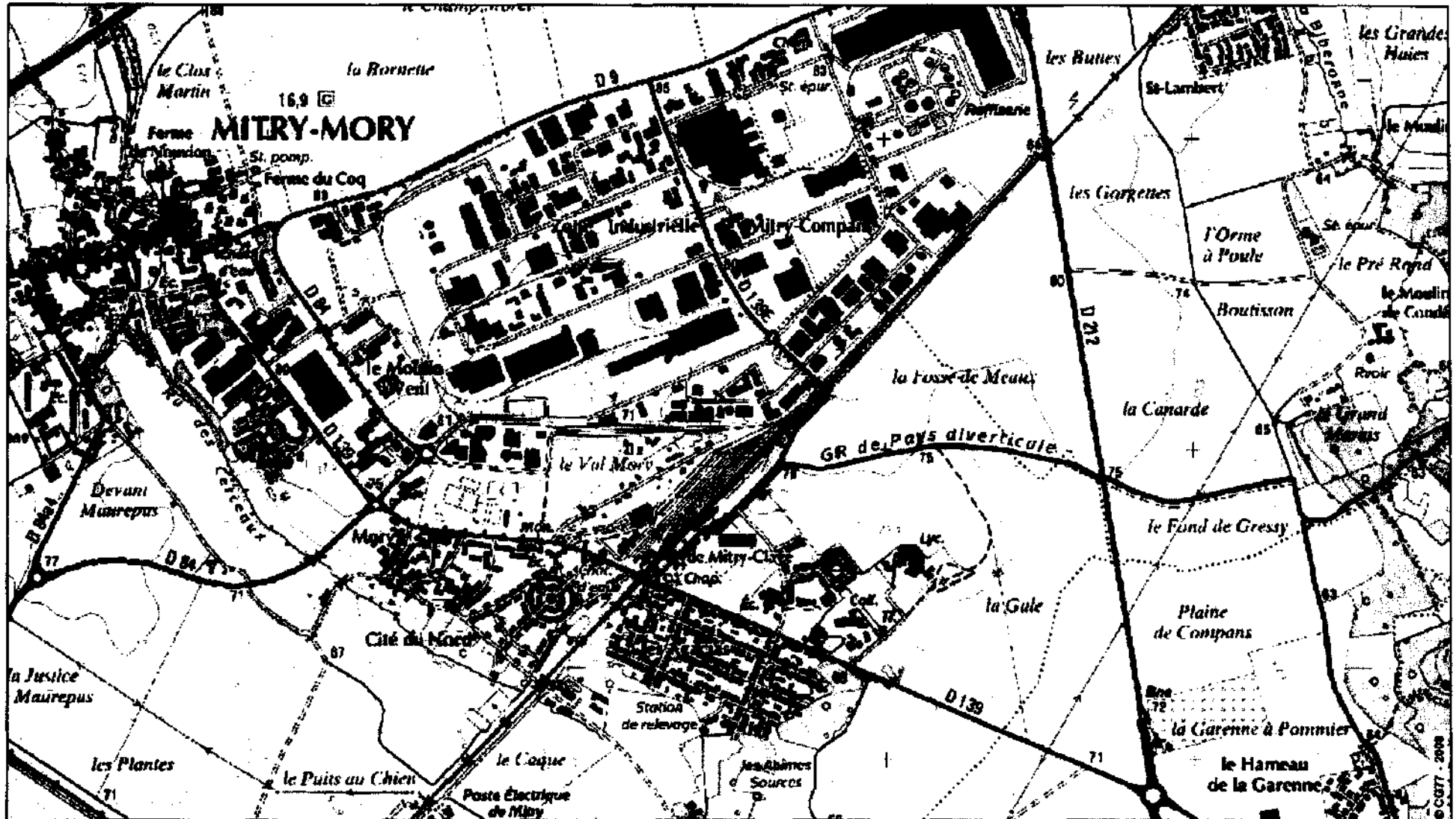


André MILLARD



MITRY-MORY

périmètre de l'étude d'aménagement foncier



Cadastre : Département de Seine-et-Marne - DEE - Olivier NICOL - 10/10/2006
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR
 IGN - BDTOPO® - BDORTHO® 2003 - SCAN25® 2007
 REPRODUCTION INTERDITE

- Réseau ferré (IGN)
- Rivières (IGN)
- Limites du Département
- Limite départementale
- Limite cantonale
- Limite communale

“ Limites du périmètre ”

